



CONSEIL DU JURA BERNOIS

Rapport d'activités
2008

1. Table des matières

1. Table des matières	2
2. Rapport des présidents	5
2.1 Rapport de M. Jean-Michel Blanchard, président du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 mai 2008	5
2.2 Rapport de M. Jean-Pierre Aellen, président du 1 ^{er} juin 2008 au 31 décembre 2008	6
3. Structures	7
3.1 Bureau	7
3.2 Composition	7
3.3 Sections	8
3.4 Secrétariat général	8
4. Séances	8
4.1 Séances plénières.....	8
4.2 Séances des sections	8
4.3 Séances des groupes de travail et délégations	9
5. Subventions	10
5.1 Subventions culturelles	10
5.1.1. Subventions aux institutions	10
5.1.2. Subventions aux projets	10
5.1.2.1. Budget des projets	10
5.1.2.2. Budget du Fonds pour les actions culturelles (FAC)	10
5.1.2.3. Bilan global de l'encouragement des projets	11
5.2 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)	11
5.2.1. Subventions octroyées (total)	11
5.2.2. Subventions par genres de projets	12
5.2.3. Principaux projets soutenus.....	12
5.3 Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS).....	12
5.3.1. Subventions octroyées (total)	12
5.3.2. Subventions par genres de projets	13
5.3.3. Principaux projets soutenus.....	13
5.4 Comparaison 2007-2008 (Fonds de loterie – Fonds du sport).....	13
6. Nominations	13
6.1 Nominations selon LStP 26	14
6.1.1. Fondation rurale interjurassienne	14
6.1.2. Conseil de la formation continue	14
6.1.3. Conseil de la Fondation du Musée jurassien des Arts	14
6.1.4. Commission interjurassienne de la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale.....	14
6.2 Nominations selon OStP 19 et apparentées.....	14
6.2.1. Chef de l'office de l'état civil du Jura bernois	14
6.2.2. Secrétaire général adjoint de langue française	14
6.2.3. Inspecteurs scolaires.....	14
6.3 Autres nominations	14
6.3.1. Commission cantonale pour l'intégration	14
6.3.2. Commission cantonale du marché du travail	14
6.3.3. Fondation jurassienne pour la prévention et la promotion de la santé	15
6.3.4. Comité de patronage des Olympiades 2009 des fromages de montagne	15
7. Autres activités	15
7.1 Affaires du Bureau	15
7.1.1. Internet / Intranet	15
7.1.2. Concessions radio/TV	15
7.1.3. Règlement du CJB / Règlement commun CAF-CJB.....	15

7.1.4.	Conférence régionales	15
7.1.5.	Objectifs des sections.....	15
7.1.6.	Autres affaires traitées par le Bureau	16
7.2	Affaires de la section INST	16
7.2.1.	Avenir des associations du Jura bernois.....	16
7.2.2.	Antenne interjurassienne de l'égalité	16
7.2.3.	Autres affaires traitées par la section INST.....	16
7.3	Affaires de la section ECO	16
7.3.1.	Parc Chasseral.....	16
7.3.2.	Cours pour les chômeurs	16
7.3.3.	Jura bernois Tourisme.....	16
7.3.4.	Politique régionale.....	16
7.3.5.	Autres affaires traitées par la section ECO.....	17
7.4	Affaires de la section SAP	17
7.4.1.	AEMO (Action éducative en milieu ouvert)	17
7.4.2.	Cancer du sein / cancer du col de l'utérus.....	17
7.4.3.	Autres affaires traitées par la section SAP.....	17
7.5	Affaires de la section JCE	17
7.5.1.	Déléguée à la jeunesse	17
7.5.2.	Sous-commission de la jeunesse	18
7.5.3.	Réforme judiciaire	18
7.5.4.	Déménagement de l'OACOT.....	18
7.5.5.	Autre affaire traitée par la section JCE	18
7.6	Affaires de la section POMFIN	18
7.6.1.	Subventions Fonds de loterie et du sport.....	18
7.6.2.	Réorganisation des offices de l'état-civil et centres pour les documents d'identité.....	18
7.6.3.	LPFC 2012.....	18
7.6.4.	Poste de M. ou Mme Sport.....	19
7.6.5.	Autres affaires traitées par la section POMFIN.....	19
7.7	Affaires de la section INS	19
7.7.1.	Projet Conception d'un centre professionnel du Jura bernois	19
7.7.2.	Orientation professionnelle (OP).....	19
7.7.3.	Autres affaires traitées par la section INS.....	19
7.8	Affaires de la section CULTURE	19
7.8.1.	Stratégie culturelle du canton de Berne.....	19
7.8.2.	CREA	20
7.8.3.	Avances sur subvention	20
7.8.4.	Mesures spéciales pour les centres culturels	20
7.8.5.	Modification de l'ordonnance sur les commissions culturelles	20
7.8.6.	Mesures budgétaires	20
7.8.7.	Soutien au cinéma.....	20
7.8.8.	Ecole de musique du Jura bernois (EMJB).....	20
7.8.9.	Musée jurassien des Arts, Moutier.....	20
7.8.10.	Autres affaires traitées par la section CULTURE	20
7.9	Affaires de la section TTE	21
7.9.1.	Unité territoriale IX.....	21
7.9.2.	Etude des flux routiers à La Cibourg.....	21
7.9.3.	SIAMS 2008	21
7.9.4.	Sortie autoroutière Bienne-Est.....	21
7.9.5.	Autres affaires traitées par la section TTE.....	21
8.	Collaboration avec le CAF.....	21
8.1	Affaires INS-DECOO.....	21
8.1.1.	Droit de participation politique pour les conférences politiques intercantionales.....	21
8.1.2.	Jours fixes	21

8.1.3.	Plan d'étude romand	22
8.1.4.	Association pour l'éducation sexuelle à l'école (APESE)	22
8.1.5.	Autres affaires conjointes aux sections INS et DECOO	22
8.2	Autres dossiers communs au CAF et au CJB.....	22
8.2.1.	Projets culturels soutenus en commun	22
8.2.2.	Futur SST.....	22
8.2.3.	Projet fédéral ZEB	22
8.2.4.	Divers	22
9.	Participation politique et compétences de négociation	23
10.	Partenariat direct.....	23
10.1	Déléguée interjurassienne à la jeunesse	23
10.2	Rencontre entre le Gouvernement jurassien et le CJB	23
10.3	Antenne interjurassienne de l'égalité.....	23
10.4	Sport	23
10.5	Projets culturels.....	24
10.6	Fondation jurassienne pour la prévention et la promotion de la santé	24
10.7	Institutions communes.....	24
10.8	Autres	24
11.	Communication.....	24
11.1	Conférences de presse	24
11.2	Communiqués de presse	25
12.	Conclusion	25
13.	Abréviations	27
14.	Annexes.....	28

2. Rapport des présidents

2.1 Rapport de M. Jean-Michel Blanchard, président du 1^{er} janvier 2008 au 31 mai 2008

En comparant le rapport annuel 2006-2007 et le rapport annuel 2008, qui est le deuxième rapport de l'histoire du Conseil du Jura bernois, on ne peut qu'être frappé par la rapidité avec laquelle l'institution est passée de la petite enfance à la maturité. Mon prédécesseur Jean-Jacques Schumacher a eu l'immense mérite de porter l'institution sur les fonts baptismaux, de l'accompagner dans ses premières expériences, de lui faire découvrir les nouvelles prérogatives attribuées au Jura bernois. Chaque dossier avait alors valeur de précédent, et il fallait faire les choix justes afin d'assurer la pérennité de l'institution, ce qui a été fait.

A la fin de l'année 2007, le Conseil du Jura bernois mettait un point final à son concept culturel. Cet outil allait l'aider à mener une politique culturelle plus généreuse qu'avant, grâce aux moyens supplémentaires accordés par le canton, mais respectueuse des principes d'équité et d'utilisation appropriée de l'argent public. En 2008, nous avons ainsi, par exemple, pu instaurer des mesures spéciales en faveur des centres culturels d'importance régionale et répondre aux attentes de plusieurs institutions culturelles qui font office de mémoire et de phare du Jura bernois.

Il a parfois fallu dire non, ou alors n'accorder qu'une partie de ce qui était demandé, quitte à décevoir ceux qui comptaient sur un soutien. Mais c'est en refusant de pratiquer la politique de l'arrosoir que le Conseil du Jura bernois construit sa crédibilité sur le long terme. Les subventions sont accordées ou refusées de la manière la plus démocratique qui soit, par un collège de 24 membres qui pratique le débat, parfois intensément, et s'accorde sur un point : la recherche du bien commun et le respect du statut particulier, c'est-à-dire la définition d'une pratique différente du reste du canton de Berne, mais dans un cadre légal identique.

Que ce soit dans les domaines où le Conseil du Jura bernois jouit de compétences de décision ou dans les domaines où il dispose d'un droit de participation, 2008 est incontestablement une année où de grands progrès ont été faits.

Le Conseil du Jura bernois s'est fixé comme objectif d'être une autorité de référence, un porte-parole et un défenseur du Jura bernois. La longue liste des dossiers qui figure dans ce rapport montre qu'il ne renonce jamais à faire entendre sa voix. Elle montre aussi que lorsqu'il interpelle le Conseil-exécutif ou les Directions cantonales en invoquant le statut particulier, il est la plupart du temps entendu. Loin de se limiter aux questions concernant la langue et la culture au sens strict, le Conseil du Jura bernois défend l'idée qu'il existe une sensibilité particulière dans des domaines n'ayant à première vue pas de composante liée à l'identité régionale. Les Directions cantonales le comprennent de mieux en mieux et savent que le Conseil du Jura bernois est un partenaire de confiance, ferme sur ses positions mais prêt au dialogue.

Aussi est-ce avec ce maître-mot de confiance, une confiance dans l'avenir de notre institution et dans la prise en compte toujours renouvelée des spécificités du Jura bernois, que lors de la séance plénière du 28 mai 2008, j'ai passé le témoin de la présidence à Jean-Pierre Aellen.

2.2 Rapport de M. Jean-Pierre Aellen, président du 1^{er} juin 2008 au 31 décembre 2008

Revêtant les habits de président du Conseil du Jura bernois à mi-législature, j'ai pu constater à quel point notre institution est le lieu par excellence du débat sur les grands enjeux régionaux. Qu'on pense au CREA ou au Centre professionnel du Jura bernois, sur lesquels l'avis du Conseil du Jura bernois a été attendu avec impatience. J'ai nettement ressenti en tant que président que la parole du Conseil du Jura bernois serait décisive, avec ce que cela implique comme responsabilités.

L'année 2008 a été celle où le Conseil du Jura bernois a inscrit son action dans une liste d'objectifs annuels. L'exercice a porté ses fruits, et le plénum a décidé de répéter l'exercice pour 2009-2010, en y apportant toutefois des améliorations, afin de pouvoir répondre au plus près aux attentes du Jura bernois. Des améliorations ont aussi été apportées au déroulement des séances plénières avec l'organisation de débats d'entrée en matière sur certains sujets sortant de l'ordinaire. Cela permet une confrontation des idées qui se révèle souvent féconde et vient enrichir le travail des sections.

Sur le plan de la collaboration avec les régions voisines, les liens interjurassiens se sont intensifiés. Il y a eu bien sûr, ce que retiennent en priorité les médias, la première année de fonctionnement des institutions communes « statistique » et « déléguée à la jeunesse », ou encore le feu vert donné à l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Mais sur d'autres dossiers, passés inaperçus ou presque, de nouveaux liens se sont tissés : par exemple la décision de soutenir l'Espace d'art contemporain Les Halles, à Porrentruy, ce qui permet de considérer ce lieu culturel comme une nouvelle institution interjurassienne, ou en tout cas comme une intensification de la coopération. Le fait que l'Office jurassien des sports et le Conseil du Jura bernois communiquent désormais leurs décisions ensemble aux associations sportives intercantionales est également un geste discret, mais important sur le plan symbolique.

Avec le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), les collaborations fonctionnent bien également. Plusieurs projets culturels ont été soutenus en commun, par exemple un opéra à Moutier ou l'octroi d'une subvention à une association littéraire importante ayant son siège à Bienne. Cela mérite d'être souligné : la collaboration avec le CAF ne se limite pas à la seule coordination scolaire romande et interjurassienne, où les deux conseils jouissent d'un droit de co-décision.

L'année 2008 nous a aussi montré que de nombreux défis restent entiers. Le désaccord sur le déménagement de l'unité francophone de l'OACOT plaide en faveur de la nécessité de rappeler régulièrement aux Directions cantonales les prérogatives du Conseil du Jura bernois, afin qu'on n'oublie pas de le consulter dans le respect des formes là où la loi l'exige.

Dans cette optique, le Conseil du Jura bernois a mené une vaste campagne d'information, tout d'abord auprès des Directions lors des rencontres annuelles entre les sections et leur Conseillère ou Conseiller d'Etat correspondant. Puis le Conseil-exécutif a été informé en fin d'année du premier bilan de cette action. Il convient ici de rappeler encore ce principe : toute décision du Conseil-exécutif concernant spécifiquement le Jura bernois doit préalablement être soumise au Conseil du Jura bernois pour préavis, de même que toute décision de la compétence d'une Direction, si elle est de portée générale, de grande importance politique ou concerne une institution commune. Nous constatons même avec satisfaction que des décisions qui sont de la compétence des offices et donc ne sont pas prévues par la loi, par exemple la réorganisation du service « Sécurité et santé du travail », ont été prises dans un esprit de dialogue et de collaboration du fait de leur importance politique.

C'est ainsi que le Conseil du Jura bernois pourra continuer de remplir auprès des autorités cantonales son rôle de conseiller chargé de veiller au respect de l'article 5 de la Constitution.

3. Structures

3.1 Bureau

Du 1^{er} janvier au 31 mai, le Bureau du CJB est composé de :

Jean-Michel Blanchard	Président	UDC
Jean-Pierre Aellen	Vice-président	PSA
Francis Daetwyler	1 ^{er} assesseur	PSJB
Jean-Jacques Schumacher	2 ^e assesseur	PRD

Du 1^{er} juin au 31 décembre, le Bureau du CJB est composé de :

Jean-Pierre Aellen	Président	PSA
Francis Daetwyler	Vice-président	PSJB
Jean-Jacques Schumacher	1er assesseur	PRD
Jean-Michel Blanchard	2e assesseur	UDC

L'élection de renouvellement annuel du Bureau se tient le 28 mai à La Neuveville et enregistre les résultats suivants :

Jean-Pierre Aellen	17 voix, 2 bulletins blancs et 1 voix éparsé
Francis Daetwyler	19 voix, 1 bulletin blanc
Jean-Jacques Schumacher	19 voix, 1 voix éparsé
Jean-Michel Blanchard	18 voix, 2 bulletins blancs

3.2 Composition

Le CJB enregistre deux démissions au 31 juillet. Enrico Tolotti (PSA, Moutier) est remplacé par Véronique Cabrio (Moutier). Fred-Henri Schnegg (UDC, Sonceboz-Sombeval) est remplacé par Fritz Fankhauser (Orvin).

Dès le 1^{er} août 2008, Annelise Vaucher siège en tant que membre du parti bourgeois-démocratique (PBD) et le groupe UDC passe de 5 à 4 élus. Le CJB compte quatre groupes et deux partis ayant un seul élu :

Groupe / parti	Membres
Groupe autonomiste	8 (4 PSA / 2 AJU / 1 AHPDN / 1 PDC-PLJ)
Groupe PS	5
Groupe PRD	5
Groupe UDC	4
PBD	1
PEv	1

La liste des membres figure en annexe 1.

3.3 Sections

Les sections connaissent les remaniements suivants :

Section	Démissionnaire	Remplacé par
INST	Fred-Henri Schnegg	Manfred Bühler
SAP	Fred-Henri Schnegg	Manfred Bühler
SAP	Enrico Tolotti	Véronique Cabrio
JCE	Enrico Tolotti	Véronique Cabrio
JCE	Jean-Pierre Rérat	Jean-Jacques Schumacher
POMFIN	Manfred Bühler	Fritz Fankhauser
INS	Fred-Henri Schnegg	Pierre-André Geiser

Les sections SAP, CULTURE et TTE comptent désormais un représentant du PBD. L'UDC n'est plus représentée à la section TTE. S'appuyant sur le règlement, le CJB refuse l'octroi de sièges supplémentaires à l'UDC dans les sections où Annelise Vaucher, devenue membre du PBD, est représentée.

La vice-présidence de la section SAP, occupée par Enrico Tolotti jusqu'au 31 juillet, est vacante au 31 décembre.

La composition des sections figure en annexe 2.

3.4 Secrétariat général

Le secrétariat général est composé de Fabian Greub (secrétaire général, 100%) et Aurélie Guillon (secrétaire, 80%). Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat.

4. Séances

4.1 Séances plénières

Le CJB tient 11 séances plénières et 2 séances communes avec le CAF. La participation moyenne est de 20.5 personnes (85,61%). La liste des séances plénières figure en annexe 3.

4.2 Séances des sections

Seules les séances ordinaires sont comptabilisées ci-dessous. Les groupes de travail restreints, les délégations de membres du CJB sont comptabilisés au chapitre 3.3.

Bureau	11
INST	7
ECO	8
SAP	2
JCE	5

POMFIN	10
INS	8
Culture	13
TTE	5
Total	69

La section INS se réunit en alternance seule et avec la section homologue du CAF. La section Culture siège avec la section homologue du CAF à une reprise. En annexe 4 figurent des informations statistiques sur la participation aux séances du plénum et des sections.

En principe, les sections rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui lui sont attribués. En ce qui concerne la section INST, les séances ont lieu avec la DAJ. La décision est prise en 2008 d'organiser des rencontres semestrielles entre la section INST et la DAJ.

Date	Section	Lieu	Membres du Conseil-exécutif
26 mai 2008	INST	Berne	Ph.Perrenoud, B. Pulver, Ch. Neuhaus
4 juin 2008	JCE	Tavannes	Christoph Neuhaus
19 juin 2008	TTE	Berne	Barbara Egger Jenzer
16 septembre 2008	POMFIN	La Neuveville	Hans-Jürg Käser
13 octobre 2008	INS	Bienne	Bernhard Pulver
21 octobre 2008	ECO	Bienne	Andreas Rickenbacher
3 novembre 2008	INST	Sonceboz	Philippe Perrenoud, Christoph Neuhaus
13 novembre 2008	SAP	Tramelan	Philippe Perrenoud

4.3 Séances des groupes de travail et délégations

La section SAP institue un groupe de travail AEMO (Action éducative en milieu ouvert), composé de membres de la section et de représentants de la justice des mineurs, des autorités tutélaires, des services sociaux et des autorités scolaires. Ce groupe se réunit à 5 reprises en lieu et place des séances ordinaires.

La section Culture institue un groupe de travail « Musée jurassien des Arts » afin de mener la discussion sur une hausse de la subvention. Ce groupe siège à deux reprises.

Le CJB co-anime avec la CMJB un groupe de réflexion sur la collaboration future avec la sous-conférence régionale du Jura bernois. Ce groupe se réunit à trois reprises.

Le CJB délègue des membres dans divers organes ou commissions régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers :

Organe	Délégué-e(s) du CJB
Association seeland.biel/bienne	F. Membrez
Centre IMC, La Chaux-de-Fonds	A. Bigler
Commission sécurité canton-communes	J.-P. Rérat
Conseil d'administration CIP	C. Gagnebin
Conseil de fondation AAEB	J.-J. Schumacher

Conseil de fondation Mémoires d'ici	F. Daetwyler, C. Gagnebin, F. Membrez
Conseil de fondation FRI	T. Gerber, P. Mercerat
Conseil de la CIIP	S. Boillat
Conseil des transports	F. Daetwyler
Coordination RCJU-CJB « déléguée jeunesse »	M. Bühler
CTJ (Commission)	H. Frainier, C. Gagnebin
CTJ (Conseil)	J.-P. Aellen, D. Chaignat, F. Daetwyler
Groupe de coordination Sport interjurassien	W. Sunier
Groupe de pilotage CPJB	S. Boillat, C. Gagnebin
Groupe de réflexion sous-conférence JB	J.-P. Aellen, F. Daetwyler, W. Sunier
Groupe de travail AEMO	A. Bigler, J.-P. Aellen, M. Gallaz, E. Tolotti
Projet Gestion des eaux usées du Jura bernois	J.-P. Rérat

5. Subventions

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions cantonales aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie ou sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

5.1 Subventions culturelles

5.1.1. Subventions aux institutions

En 2008, le CJB verse aux institutions culturelles des subventions pour un montant total de 1'216'636 francs, soit une hausse de 110'463 francs par rapport à 2007 (+9,99%). La liste des institutions soutenues figure en annexe 5.

5.1.2. Subventions aux projets

Le CJB dispose de deux fonds pour le soutien à des projets : budget pour l'encouragement des activités culturelles (montant fixe) et Fonds pour les actions culturelles (dépend des résultats de Swisslos).

5.1.2.1. BUDGET DES PROJETS

Montant à disposition au 1.1.08	250'000.00
Subventions octroyées au 31.12.08	-248'001.00
Solde non utilisé	1'999.00

5.1.2.2. BUDGET DU FONDS POUR LES ACTIONS CULTURELLES (FAC)

Solde FAC 2007	39'320.00
Résultat FAC 2008	+291'000.00
Total à disposition 2008	330'320.00
Subventions octroyées au 31.12.08	-324'200.00
Solde non utilisé (reporté sur 2009)	6'120.00

5.1.2.3. BILAN GLOBAL DE L'ENCOURAGEMENT DES PROJETS

En 2008, le CJB octroie un montant total de 572'201 francs à des projets culturels (2007 : 476'752 francs). Les principaux soutiens vont à :

Projet	Discipline	Subvention
Opéra obliqua - Stand de Moutier	Opéra	150'000
Printemps 08 – Saint-Imier ad lib.	Pluridisciplinaire	40'000
ACEL, collection Le Cippe, Bienne	Littérature	30'000
Ensemble vocal d'Erguël, Saint-Imier	Musique	29'000
Babel, Moutier	Danse	23'500
Choeur des Emibois	Opéra	20'000
Fotobüro, Berne	Photographie	20'000
Usinesonore, Bévillard	Musique	15'000
Choeur Vivaldi, Delémont	Musique	12'000
Expression 2C, Saint-Imier	Musique/théâtre	10'000
Fête jurassienne de musique 2009, Plateau de Diesse	Musique	10'000
Espace d'art contemporain Les Halles, Porrentruy	Arts visuels	10'000
Revue TROU, Moutier	Pluridisciplinaire	9'000
Sacré Charlemagne, Saint-Imier	Musique	8'500
Biennale Visarte Jura, Delémont	Arts visuels	7'500

Un équilibre s'installe entre les disciplines soutenues et entre les lieux de création.

Projets interjurassiens : trois projets sont soutenus prioritairement par la RCJU et subsidiairement par le CJB (Espace Les Halles, Choeur des Emibois, Biennale Visarte Jura), deux projets sont soutenus paritairement par la RCJU et le CJB (Opéra obliqua, Choeur Vivaldi) et trois projets sont soutenus prioritairement par le CJB et subsidiairement par la RCJU (Expression 2C, Revue TROU, Babel).

Projets soutenus avec le CAF : le CJB soutient, paritairement avec le CAF, deux projets (Opéra obliqua, ACEL-collection Le Cippe).

5.2 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif. Ce préavis est suivi dans tous les cas en 2008.

5.2.1. Subventions octroyées (total)

Solde Fonds de loterie 2007	1'674'763.00
Résultat Fonds de loterie 2008	+ 1'748'532.00
Total à disposition 2008	3'423'295.00
Subventions 2008	- 1'259'648.00
(Subventions octroyées au 31.12.08)	- 995'210.00)
(Subventions promises au 31.12.08)	- 264'438.00)
Annulation de la décision 365/08	+ 122'500.00
Réduction sur promesses	+ 4'260.00
Solde non utilisé (reporté sur 2009)	2'290'407.00

Notes : les subventions 2008 se répartissent en subventions octroyées, c'est-à-dire déjà décidées par le CJB, et subventions promises, c'est-à-dire transmises avec préavis au Conseil-exécutif qui doit encore les ratifier. L'annulation de la décision 365/08 résulte d'une correction à la hausse d'une subvention à la commune de Belprahon pour la restauration d'un monument historique, suite à une erreur dans les chiffres fournis au CJB.

5.2.2. Subventions par genres de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé
Culture (projets d'investissements)	9	187'600.00
Protection des monuments historiques	5	666'948.00
Protection du patrimoine	2	150'600.00
Protection de la nature	1	2'840.00
Sciences et publications	5	58'020.00
Tourisme	4	13'800.00
Economie	1	5'000.00
Projets d'utilité publique ou bienfaisance	15	174'840.00
TOTAL	42	1'259'648.00

5.2.3. Principaux projets soutenus

Assainissement Cabane CAS Angenstein, Moron	226'448
Restauration Scierie de Sombeval	100'000
Assainissement Chalet des Amis de la nature, Tramelan	50'890
Musée de La Neuveville	45'500
Monument historique, La Neuveville	45'000
Aménagement Aula de Chantemerle, Moutier	37'990
Agrandissement Cabane des pêcheurs, Malleray	20'000
Film-documentaire Vilbrek Prod, Villeret	20'000
Association Films Plans-fixes, Lausanne	15'000
Restauration de 3 fontaines, Champoz	15'000
Place de jeux, Saint-Imier	15'000
Place de jeux, Péry	13'500
Film-documentaire Virgile Rossel, Tramelan	12'600
Place de jeux, Corgémont	11'220
Livre historiques sur écoles d'horlogerie	11'100
Association Vacances-jeunesse, La Neuveville	10'780
Film-documentaire André Bösiger, Genève	10'000
Musée de Saint-Imier	10'000
Restauration du portail, Eglise de Saint-Ursanne	10'000
Plate-forme d'entrée cinéma Royal, Tavannes	9'260

5.3 Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

5.3.1. Subventions octroyées (total)

Solde Fonds du sport 2007	319'329.40
Résultat Fonds du sport 2008	+ 726'397.00
Total à disposition 2008	1'045'726.40
Subventions octroyées au 31.12.08	- 398'760.00
Réductions sur promesses	5'180.75
Solde non utilisé (reporté sur 2009)	652'147.15

5.3.2. Subventions par genres de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé
Construction et entretien d'installations	10	141'570.00
Acquisition et réparation de matériel	34	120'530.00
Manifestations sportives	20	66'890.00
Cours des associations	4	66'770.00
Mesures particulières de promotion	2	3'000.00
TOTAL	70	398'760.00

5.3.3. Principaux projets soutenus

Réfection d'une place de sport, Péry	34'000
Cours 2007 Association jurassienne de football	30'300
Réfection des vestiaires de la patinoire, Moutier	30'110
Réparation du toit de la halle de gymnastique, Malleray	25'920
Réfection des courts du Tennis-Club Villeret	20'000
Cours 2007 Association de gymnastique du Jura bernois	15'100
Réfection des pistes de saut en longueur, Tavannes	10'640
Réfection du terrain de football, Sonvilier	10'320
Gymnaestrada (participation des gymnastes du Jura bernois)	9'890
Aménagement d'une place de sport, Tramelan	9'100

5.4 Comparaison 2007-2008 (Fonds de loterie – Fonds du sport)

FONDS DE LOTERIE

Année	Nombre de projets	Montant
2007	35	726'260.00
2008	42	1'259'648.00

FONDS DU SPORT

Année	Nombre de projets	Montant
2007	66	534'407.00
2008	70	398'760.00

6. Nominations

Le CJB dispose de compétences relatives à la nomination de personnes dans certains organes cantonaux, intercantonaux et transfrontaliers (LStP, art. 26). Il dispose aussi d'un droit de préavis concernant la nomination à certains postes de l'administration cantonale ayant une dimension stratégique importante pour le Jura bernois (OStP art. 19). Il peut également déléguer sur demande des représentants dans des commissions, associations, groupes de travail, etc.

6.1 Nominations selon LStP 26

6.1.1. Fondation rurale interjurassienne

Le CJB désigne les représentants du canton de Berne en vue de la 2^e période de fonction du Conseil de fondation. Le CJB nomme Paulette Sunier (Nods, ancienne), Tom Gerber (Reconvilier, nouveau), Pierre Mercerat (Court, nouveau).

6.1.2. Conseil de la formation continue

Le CJB désigne une représentante du Jura bernois (Anna Benjamin, secrétaire générale de l'Université populaire jurassienne, Fontaines/NE).

6.1.3. Conseil de la Fondation du Musée jurassien des Arts

Le CJB désigne Aline Delacrétaç, cheffe de la section des activités culturelles de langue française à l'Office cantonal de la culture, en tant que représentante du canton de Berne.

6.1.4. Commission interjurassienne de la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale

Le CJB désigne les représentants bernois a posteriori, suite à un oubli de la Direction concernée de soumettre leur nomination au CJB.

6.2 Nominations selon OStP 19 et apparentées

6.2.1. Chef de l'office de l'état civil du Jura bernois

Ce poste nouvellement créé suite à une réforme de la POM ne figure pas dans la liste des fonctions pour lesquelles le CJB dispose d'un droit de préavis sur les candidats. En effet, il n'existait pas lorsque l'OStP a été adoptée. Après avoir demandé et obtenu le droit d'être consulté en 2007, le CJB participe à l'audition des candidats (par Daniel Chaignat, membre de la section JCE).

6.2.2. Secrétaire général adjoint de langue française

Le CJB participe, aux côtés du CAF, aux auditions finales des candidats (par Stéphane Boillat, président de la section INS).

6.2.3. Inspecteurs scolaires

Le CJB dépose une demande commune avec le CAF afin d'être associé à la procédure de nomination des nouveaux inspecteurs, ce qui n'est pas expressément prévu par l'OStP. Considérant que ce dossier est d'importance, l'INS associe un délégué du CJB à la procédure, mais sans accorder de droit d'assister aux auditions.

6.3 Autres nominations

6.3.1. Commission cantonale pour l'intégration

Suite à une intervention parlementaire, la SAP demande au CJB/CAF s'ils souhaitent être représentés dans cette commission, dont la composition va être revue. Les deux conseils désignent Silvia Steidle Kubli (membre du CAF) pour les représenter.

6.3.2. Commission cantonale du marché du travail

Le CJB préavise positivement la nomination d'Eric Ruedin, Neuchâtel, représentant des associations patronales.

6.3.3. Fondation jurassienne pour la prévention et la promotion de la santé

Le CJB désigne un représentant à l'invitation du Gouvernement jurassien (Martin Geiser, Tavannes).

6.3.4. Comité de patronage des Olympiades 2009 des fromages de montagne

Le CJB désigne Pierre Mercerat pour le représenter.

7. Autres activités

7.1 Affaires du Bureau

7.1.1. Internet / Intranet

Le site Internet est ouvert le 31 janvier. Les statistiques font état d'un nombre de visites quotidiennes situé entre 70 et 120 par jour. Le nombre de pages visitées par mois va de 28'026 (décembre) à 52'387 (septembre). Le site Internet est complété par un Intranet à partir du mois d'août. L'Intranet permet de porter un plus grand nombre de documents à la connaissance du plénum ou des sections, et donc de gagner en transparence. Un module permet d'organiser des consultations urgentes lorsqu'il n'est pas possible de réunir les sections. Une partie des membres du CJB a renoncé, totalement ou partiellement, à l'envoi des documents pour les séances par courrier postal.

7.1.2. Concessions radio/TV

Le CJB se prononce en faveur des candidatures de BNJ (concession 1 radio Arc jurassien), Arc FM (concession 2 radio Arc jurassien), Arc TV (concession TV Arc jurassien) et Telebielingue (concession TV Bienne et région). Le Conseil-exécutif adopte en tous points l'avis du CJB dans sa prise de position à l'OFCOM, dont la décision finale est conforme à l'avis du CJB dans trois dossiers sur quatre (deux des quatre décisions de l'OFCOM concernant le Jura bernois font toutefois l'objet de deux recours déposés par les candidats non retenus).

7.1.3. Règlement du CJB / Règlement commun CAF-CJB

Les deux règlements sont publiés dans le recueil officiel et le recueil systématique des lois bernoises, après quelques corrections rédactionnelles.

7.1.4. Conférence régionales

Le CJB co-anime un groupe de réflexion CJB-CMJB-CAF sur les relations entre le CJB et les communes dans le cadre des conférences régionales. Un rapport permet de mettre en évidence la distinction entre les compétences de la future sous-conférence du Jura bernois (actuellement : Conférence des maires) et du CJB. Le CJB adopte les conclusions du rapport et plaide pour une simplification des structures.

7.1.5. Objectifs des sections

Le CJB tire le bilan des objectifs 2007-2008 qu'il s'est fixé (annexe 6) et se donne de nouveaux objectifs pour la période 2009-2010 (jusqu'à la fin de la législature (annexe 7)).

7.1.6. Autres affaires traitées par le Bureau

Introduction progressive du logo dans les documents produits par le CJB ; adoption du rapport annuel 2006-2007 ; lancement de démarches en vue de définir les principes régissant la taxation des indemnités des membres.

7.2 Affaires de la section INST

7.2.1. Avenir des associations du Jura bernois

Le CJB soutient les conclusions du rapport rédigé par l'ARJB, dans le cadre d'un groupe de travail auquel il a délégué des représentants.

7.2.2. Antenne interjurassienne de l'égalité

Le CJB prend position sur le projet. Après avoir demandé des précisions dans un premier temps, il accorde son soutien à la création de cette nouvelle institution commune.

7.2.3. Autres affaires traitées par la section INST

Préavis positif sur une modification de l'accord-cadre Berne-Jura portant sur la mise en place d'institutions communes, dans le but d'y faire figurer le CJB ; préavis sur l'état des lieux des institutions communes, dressé à la demande de l'AIJ par le Conseil-exécutif bernois en collaboration avec le Gouvernement jurassien ; séance avec les Conseillers nationaux Jean-Pierre Graber et Ricardo Lumengo ; séances avec la DAJ (26 mai et 3 novembre) ; préavis positif sur la modification de la loi sur les droits politiques (base légale pour l'introduction du vote électronique) ; préavis positif à la majorité des 2 tiers sur le rapport du Conseil-exécutif prévoyant l'introduction du droit de vote à 16 ans ; intervention concernant le recensement fédéral 2010 ; réponse aux députés autonomistes au Grand Conseil au sujet d'une demande concernant le siège francophone au Conseil national.

7.3 Affaires de la section ECO

7.3.1. Parc Chasseral

Le CJB adopte une déclaration de soutien au projet, accompagné d'une subvention pour un projet en relation avec la protection de la nature et l'éducation de la jeunesse.

7.3.2. Cours pour les chômeurs

Le CJB attire l'attention du beco Economie bernoise sur le fait que les mises au concours des mandats pour les cours pour les chômeurs désavantagent les ressortissants bernois de langue française et les entreprises du Jura bernois. Le beco prend des mesures correctives.

7.3.3. Jura bernois Tourisme

Le CJB préavis positivement une hausse de la contribution cantonale à Jura bernois Tourisme en vue de la prospection des marchés, ainsi qu'un rapport sur un « Concept interjurassien de développement touristique ».

7.3.4. Politique régionale

Le CJB s'accorde avec l'ECO sur la participation en matière de politique régionale, obtenant que tous les projets concernant le Jura bernois lui soient soumis pour préavis, jusqu'à la constitution de la conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois ; le CJB soutient l'engagement financier du canton en faveur des projets « Arc jurassien des microtechniques » et « Société de marketing unique pour deux destinations » ; le CJB envoie

une lettre aux communes membres du Réseau des Villes de l'Arc jurassien pour les inciter à faire partie du Bureau qui pilotera le projet de société de marketing.

7.3.5. Autres affaires traitées par la section ECO

Intervention auprès du beco Economie bernoise afin qu'après la première édition en 2007, le Watch Valley Bike Marathon bénéficie aussi de l'aide au démarrage en 2008 et 2009 ; préavis positif à un crédit pour des travaux forestiers en vue de sécuriser la ligne ferroviaire Moutier-Roches ; séance avec la promotion économique bernoise ; préavis sur un projet de concept de développement de l'agritourisme mis en consultation par la FRI ; préavis positif sur la Convention de prestation 2008-2009 de la FRI ; séance avec la Direction ECO dans le but de clarifier les points à soumettre au CJB pour l'exercice de ses droits de participation politique ; prise de position sur l'adaptation du droit cantonal aux nouvelles dispositions fédérales sur l'ouverture dominicale des magasins ; séance avec la Fondation rurale interjurassienne ; séance avec le Centre Technique du Moule ; prise de position sur la loi sur l'encouragement de l'offre de logements à loyer modéré (contre-projet à l'initiative « Habiter à bon prix »).

7.4 Affaires de la section SAP

7.4.1. AEMO (Action éducative en milieu ouvert)

A l'issue d'une séance à Berne, le groupe de travail AEMO obtient de la SAP qu'elle entre en matière sur le financement d'un projet-pilote (rencontre du 17 juin). Plusieurs séances sont nécessaires à l'automne pour la préparation de la demande détaillée, qu'il est prévu de déposer en 2009.

7.4.2. Cancer du sein / cancer du col de l'utérus

Après être intervenu en 2007, le CJB prend connaissance de la réponse de la SAP, qui va dans le sens souhaité d'une mise en oeuvre rapide des programmes de dépistage (cancer du sein) et vaccination (cancers de l'utérus).

7.4.3. Autres affaires traitées par la section SAP

Réponse au député Maxime Zuber concernant une demande sur la réorganisation des centres de puériculture ; préavis positif à un crédit pour des travaux urgents d'assainissement du Home Hébron à Mont-Soleil ; préavis positif à une modification de l'ordonnance sur l'aide sociale ; prise de position pour indiquer que le CJB ne souhaite pas être associé à la nomination des contrôleurs des denrées alimentaires engagés au bureau régional de Tavannes.

7.5 Affaires de la section JCE

7.5.1. Déléguée à la jeunesse

Le poste est créé le 1^{er} janvier. Le CJB contacte au premier semestre les communes des districts de Courtelary et Moutier qui n'avaient pas adhéré (district de La Neuveville en 2007), et enregistre encore six adhésions (Renan, Sonvilier, Mont-Tramelan, Grandval, Belprahon, Corcelles), portant le total des communes à 40. Le CJB assure l'encadrement de la déléguée et les relations avec la RCJU, à laquelle il achète les prestations pour le Jura bernois.

7.5.2. Sous-commission de la jeunesse

Le CJB sollicite l'expertise de la sous-commission de la jeunesse du Jura bernois afin de l'aider dans la surveillance des tâches de la déléguée. Il lance les démarches en vue de donner un statut définitif à la sous-commission dans le cadre du CJB, tel que le prévoit le règlement transitoire de la sous-commission.

7.5.3. Réforme judiciaire

Dans sa prise de position, le CJB demande au Conseil-exécutif de conserver le modèle du juge des mineurs (et par conséquent de renoncer à la décision d'opter pour le modèle du procureur des mineurs), de prévoir des garanties minimales pour les juges et le Ministère public de la région judiciaire Jura bernois-Seeland et d'octroyer des sièges garantis aux francophones dans le directoire Jura bernois-Seeland et le directoire élargi de la Cour Suprême. L'intervention du CJB contribue à la décision du Conseil-exécutif de renoncer à proposer le modèle du procureur des mineurs. Le Conseil-exécutif donne aussi des garanties minimales pour le personnel francophone, qui seront réglées dans un décret du Grand Conseil. Pour ce qui est des directoires de la Cour suprême et du Tribunal Jura bernois-Seeland, le CJB n'est pas entendu. Il écrit à la Députation pour lui demander de relayer sa position lors du débat au Grand Conseil.

7.5.4. Déménagement de l'OACOT

Informé du déménagement de l'unité francophone de l'OACOT de Bienne à Nidau, le CJB demande à être consulté avant la décision, ce qu'il finit par obtenir, mais trop tard pour que son préavis négatif puisse être pris en considération.

7.5.5. Autre affaire traitée par la section JCE

Préavis positif sur le projet de plan directeur « Parcs éoliens dans le Jura bernois » mis en consultation par l'ARJB.

7.6 Affaires de la section POMFIN

7.6.1. Subventions Fonds de loterie et du sport

Cf. pour le détail les chapitres 4.1 à 4.4. Deux dossiers sortants de l'ordinaire ont demandé un engagement particulier de la section (scierie de Sombeval, musée de La Neuveville), chargée par le Service des Fonds et autorisations de définir elle-même l'opportunité d'un soutien et sa hauteur. Le CJB constate avec satisfaction que les démarches qu'il a menées avec les requérants en vue de fournir un préavis étayé sont toutes ratifiées par le Conseil-exécutif.

7.6.2. Réorganisation des offices de l'état-civil et centres pour les documents d'identité

Bien que ne disposant que d'un droit de participation selon la loi, le CJB se voit octroyer par la POM un droit de décision afin de définir le lieu d'implantation du futur Office du Jura bernois.

7.6.3. LPFC 2012

Le CJB prend position sur le projet de réforme de la loi sur la péréquation financière et sur la répartition des charges, prévue à l'horizon 2012. La section POMFIN pilote ce dossier qui fait également l'objet de travaux des sections SAP, INS et TTE.

7.6.4. Poste de M. ou Mme Sport

Une demande de créer un poste pour l'encadrement du sport dans le Jura bernois avait été gelée en 2007, dans l'attente de la nomination du chef de l'OSSM francophone. Le CJB renouvelle cette demande et reçoit l'engagement que ce poste sera créé en 2009.

7.6.5. Autres affaires traitées par la section POMFIN

Prise de position sur une modification de la loi sur les véhicules routiers ; préavis positif sur la révision de la loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration ; intervention au sujet de l'avenir des agents de police municipaux qui ne sont réengagés ni par la commune ni par la police cantonale ; intervention concernant l'application de la réforme de l'administration décentralisée à l'organisation de l'exécution des peines.

7.7 Affaires de la section INS

Note : le CJB jouit d'un droit de co-décision avec le CAF en matière de coordination scolaire romande et interjurassienne. Il s'est également doté d'objectifs communs avec le CAF concernant la HE-Arc et la HEP-BEJUNE. Cela explique que la liste des affaires dans le présent chapitre est restreinte, et doit être complétée par plusieurs affaires communes présentées au chapitre 8, consacré à la collaboration avec le CAF.

7.7.1. Projet Conception d'un centre professionnel du Jura bernois

Saisi en février d'une demande de modifier le mandat durant les travaux du groupe de pilotage afin d'y intégrer une réflexion sur le plan interjurassien, le CJB répond par un préavis négatif, souhaitant que cette réflexion ait lieu une fois le rapport rendu. Le CJB prend position sur le rapport en octobre. Il ne soutient aucun des trois scénarios proposés, et demande que des réflexions supplémentaires soient menées durant la phase de consolidation. Il confirme en décembre sa volonté qu'une réflexion interjurassienne ait lieu, à présent que le rapport a été rendu et en vue de sa consolidation.

7.7.2. Orientation professionnelle (OP)

Le CJB prend position sur une réorganisation de l'OP dans le cadre de la réforme de l'administration décentralisée. Le CJB rappelle que le Jura bernois, en tant que région administrative, devra disposer d'un centre régional, et il approuve la constitution d'une entité unique avec l'OP francophone de Bienne. L'INS ne retient pas la constitution d'une entité unique mais attribue à l'OP Jura bernois la direction opérationnelle des activités pour les francophones du Jura bernois, de Bienne et du Seeland.

7.7.3. Autres affaires traitées par la section INS

Préavis positif aux autorisations de dépenses 2008 en faveur de la HES-SO, HE-Arc et HEP-BEJUNE ; préavis négatif sur la révision de l'ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle.

7.8 Affaires de la section CULTURE

7.8.1. Stratégie culturelle du canton de Berne

Dans sa prise de position, le CJB relève que la stratégie recèle un potentiel de contradiction avec les objectifs visés par la LStP. L'INS propose en conséquence de cantonaliser Mémoires d'Ici et l'Abbatiale de Bellelay. Le CJB confirme sa volonté que, tant que son budget lui en laissera la possibilité, la subvention à Mémoires d'Ici soit prise sur son enveloppe financière.

7.8.2. CREA

Invité à se prononcer dans le cadre de la consultation, le CJB reporte son préavis. Au vu de ses compétences décisionnelles en matière de soutien aux activités culturelles, il attendra d'avoir le résultat de la consultation et exercera ses prérogatives dans l'exercice du partenariat direct avec la RCJU.

7.8.3. Avances sur subvention

Le CJB adopte le principe de verser des avances aux institutions culturelles dont la subvention annuelle est comprise entre 20'000 et 100'000 francs.

7.8.4. Mesures spéciales pour les centres culturels

Le CJB adopte la possibilité de verser des suppléments à la subvention annuelle aux centres culturels d'importance régionale. En contrepartie, les centres culturels doivent développer des projets de collaboration entre eux et des projets de création avec les artistes régionaux. La participation des collectivités publiques autres que la commune-siège est prise en compte dans le calcul de la subvention versée par le CJB.

7.8.5. Modification de l'ordonnance sur les commissions culturelles

Le CJB préavise positivement la création des commissions intercantonale Berne-Jura de littérature et des arts de la scène. Il donne son accord à la réduction du nombre de sièges réservés aux francophones dans les commissions cantonales bilingues.

7.8.6. Mesures budgétaires

Le budget pour l'encouragement des activités culturelles 2009 et plan financier 2010-2012 est adopté (projet en juin, version définitive en novembre ; cf. chapitre 4.1. pour le détail des subventions). Outre les mesures budgétaires décrites au chapitre 4.1, il convient d'ajouter que le CJB supprime la subvention annuelle au Centre de Sornetan.

7.8.7. Soutien au cinéma

Le CJB délègue à Pro cinéma Berne le traitement des demandes en relation avec le Jura bernois, sous conditions. Ces conditions n'étant pas remplies, il statue sur plusieurs demandes lui-même.

7.8.8. Ecole de musique du Jura bernois (EMJB)

Suite à une intervention de la CMJB et au traitement de quelques dossiers délicats, le CJB mène une réflexion sur le soutien à l'EMJB. Les résultats de sa réflexion sont présentés à une délégation de la CMJB et font l'objet d'une circulaire à toutes les communes. Un mécanisme permettant de soutenir l'acquisition ou la réparation d'instruments est adopté par le CJB.

7.8.9. Musée jurassien des Arts, Moutier

Le CJB traite d'une demande d'augmenter la subvention annuelle et de la signature éventuelle d'un contrat de prestations. La subvention est augmentée et il est renoncé, du moins provisoirement, à signer un contrat.

7.8.10. Autres affaires traitées par la section CULTURE

Préavis sur le concept culturel du CAF ; définition de modalités d'attribution de la bourse pour l'Atelier de Bruxelles ; préavis positif sur une modification mineure de la loi sur l'encouragement des activités culturelles ; participation aux séances du Conseil de la Fondation des Archives de l'Ancien Evêché de Bâle ; séance avec Blaise Duport (chef du groupe de projet CREA).

7.9 Affaires de la section TTE

7.9.1. Unité territoriale IX

Le CJB est consulté sur le modèle qu'il souhaite que la TTE défende dans ses négociations avec ses partenaires et la Confédération. Il rend diverses prises de position dans l'année afin de soutenir la position de la TTE dans ce dossier concernant l'entretien des autoroutes dans les cantons BEJUNE, sous responsabilité de la Confédération.

7.9.2. Etude des flux routiers à La Cibourg

Le CJB participe à une rencontre intercantonale BEJUNE, qui permet de définir une clé de répartition pour le financement de l'étude.

7.9.3. SIAMS 2008

Le CJB intervient avec la Ville de Moutier et SIAMS SA auprès de l'OFROU afin de trouver une solution pour le parcage, étant donné l'ouverture du tronçon autoroutier Moutier Nord-Choindez, qui avait été utilisé comme parking lors des éditions précédentes. L'intervention (lettre, suivie d'une séance à l'OFROU) reste sans suites.

7.9.4. Sortie autoroutière Bienne-Est

Le CJB intervient auprès de l'OFROU dans le but de modifier les indications géographiques figurant sur les panneaux de sortie autoroutière Bienne-Est, afin que les automobilistes désirant se rendre dans le Jura bernois soient mieux aiguillés.

7.9.5. Autres affaires traitées par la section TTE

Préavis positif sur les conclusions d'une étude sur les transports publics entre Sonceboz/Sombeval et la Chaux-de-Fonds (pas de remplacement des trains par des bus) ; préavis positif sur le projet de schéma régional des transports ; préavis positif sur le Plan sectoriel Déchets du canton de Berne.

8. Collaboration avec le CAF

8.1 Affaires INS-DECOO

8.1.1. Droit de participation politique pour les conférences politiques intercantionales

Après avoir expérimenté en 2007 un modèle de collaboration CJB-CAF-INS afin de garantir le droit de participation politique des conseils dans les conférences intercantionales (exemple : comités stratégiques des hautes écoles), le CJB/CAF adoptent ce modèle de manière définitive.

8.1.2. Jours fixes

Des séances mensuelles sont mises en place entre le secrétaire général adjoint de langue française et les secrétaires généraux du CJB/CAF, dans le but de renforcer l'information réciproque, et par conséquent la participation politique des deux conseils et l'exercice de leurs compétences de décision en matière de coordination scolaire romande et interjurassienne.

8.1.3. Plan d'étude romand

Le CJB/CAF approuvent un report de la consultation, puis les modalités de celle-ci, et enfin le contenu du plan. La compétence de décision pour l'adoption du PER sera du ressort de la CIIP et échappera au CJB/CAF (qui selon la LStP statue à la place de l'INS en matière de coordination scolaire romande). Les conseils demandent et obtiennent des aménagements afin d'être étroitement associés, et conserver *de facto* cette compétence qui disparaît *de jure*. Un modèle provisoire est mis en place en vue d'une formalisation en 2009.

8.1.4. Association pour l'éducation sexuelle à l'école (APESE)

Le CJB/CAF relaient auprès de l'INS les inquiétudes de l'APESE pour son avenir. L'APESE écrit au CJB/CAF pour indiquer sa satisfaction.

8.1.5. Autres affaires conjointes aux sections INS et DECOO

Prise de position sur l'harmonisation des vacances scolaires dans le canton de Berne ; intervention pour que l'INS publie dans la presse romande l'offre d'emploi pour un nouveau chef du Service cantonal des monuments historiques (ce qui est suivi de l'effet escompté) ; prise de position sur un soutien à la motion de la Commission interparlementaire HE-Arc concernant la future Convention HES-SO.

8.2 Autres dossiers communs au CAF et au CJB

8.2.1. Projets culturels soutenus en commun

Le CJB/CAF soutiennent des projets culturels en commun. Au contraire de la coordination scolaire, ils disposent de compétences différentes et si le CJB peut décider d'attribuer une partie de la subvention, le CAF ne le peut pas (CJB : droit de décision ; CAF : droit de préavis). Par souci de simplification, la décision formelle est déléguée à une seule autorité (CJB, Office de la culture ou Conseil-exécutif) et le montant versé par chacun est négocié puis imputé à l'enveloppe à disposition du CJB et à l'enveloppe de l'Office de la culture sur laquelle le CAF dispose d'un droit de préavis. Les projets « Don Giovanni » et « ACEL » sont les principaux projets culturels communs en 2008 (cf. chapitre 4.1.).

8.2.2. Futur SST

Le CJB/CAF approuvent le rapport final concernant la réorganisation du domaine « Santé et sécurité du Travail » du beco Economie bernoise. Le CJB était intervenu en 2007, en associant le CAF, après avoir appris qu'une centralisation à Berne était à l'étude, impliquant une fermeture du bureau de Nidau. Suite à cette intervention, l'ECO s'était engagée à tenir compte de l'avis de la minorité francophone avant toute décision et à associer les conseils aux différentes étapes de l'étude. Une solution maintenant le site de Nidau tout en renforçant l'interconnexion avec le site de Berne est finalement adoptée fin 2008.

8.2.3. Projet fédéral ZEB

Le CJB/CAF interviennent auprès des conseillers nationaux de Bienne et du Jura bernois afin de soutenir le Projet « Futur développement des infrastructures ferroviaires » (connu sous son acronyme allemand ZEB).

8.2.4. Divers

Le CJB/CAF prennent connaissance avec satisfaction du résultat d'une étude statistique qu'ils ont commandées à la FIN, portant sur la représentation des francophones dans l'administration centrale.

9. Participation politique et compétences de négociation

Plusieurs dossiers permettent en 2008 de préciser la notion de participation politique et les compétences de négociation attribuées au CJB. Par exemple :

- ⇒ L'organisation d'une séance avec le secrétariat général, le service juridique et les chefs d'office de l'ECO permettent de s'accorder sur ce qui doit et ce qui ne doit pas être soumis au CJB.
- ⇒ La TTE invite un membre du CJB dans sa délégation en vue d'une négociation avec les cantons du Jura et de Neuchâtel. Elle définit également une position concernant l'Unité territoriale IX en laissant au CJB choisir entre diverses variantes celle qu'il souhaite qu'elle défende.
- ⇒ La désignation du lieu d'implantation du futur Office de l'état civil du Jura bernois est confiée au CJB, ce qui va plus loin que la loi, ne prévoyant qu'un droit de participation dans ce cas.
- ⇒ Les discussions sur le déménagement de l'unité francophone de l'OACOT à Nidau sont l'occasion d'une réflexion sur l'étendue du droit de participation du CJB.

En fin d'année, le CJB se livre à une réflexion sur ses compétences de participation et de négociation, et adresse le fruit de cette réflexion au Conseil-exécutif (annexes 8 et 9).

10. Partenariat direct

Le partenariat direct avec le RCJU s'exerce en 2008 sur plusieurs dossiers, dont certains ont déjà été mentionnés plus haut. Par exemple :

10.1 Déléguée interjurassienne à la jeunesse

Le principe d'au minimum deux rencontres annuelles entre la Direction jurassienne de l'action sociale et la présidence de la section JCE est admis. Des contacts supplémentaires ont lieu en cas de besoins. Une conférence de presse CJB-RCJU est organisée quelques semaines après la création de l'institution commune.

10.2 Rencontre entre le Gouvernement jurassien et le CJB

Une rencontre se tient le 1^{er} avril à La Neuveville. Le Gouvernement jurassien est présent in corpore, le CJB par son Bureau et le vice-président de la section INST.

10.3 Antenne interjurassienne de l'égalité

Le CJB donne son feu vert à la création de ce projet-pilote.

10.4 Sport

Dans le cadre des subventions qui sont accordées aux associations sportives intercantionales, l'Office jurassien des sports a désormais pour interlocuteur le CJB et plus le Service des Fonds et autorisations. En conséquence, toute la correspondance aux associations est commune, avec signature de l'Office jurassien des sports et du CJB. Le groupe de coordination Sport interjurassien se réunit régulièrement et les journées

interjurassiennes d'athlétisme et de sport EMS-PRO sont soutenus par le CJB et l'Office jurassien des sports.

10.5 Projets culturels

Les projets culturels interjurassiens sont nombreux et de toutes tailles. Sans entrer dans les détails (cf. chapitre 4.1.), il convient de relever que le CJB octroie désormais une subvention annuelle à l'Espace d'art contemporain Les Halles, de Porrentruy, qui devient donc *de facto* une entité s'apparentant à une institution commune.

10.6 Fondation jurassienne pour la prévention et la promotion de la santé

Le CJB désigne, à l'invitation du Gouvernement jurassien, un représentant à la Fondation susmentionnée.

10.7 Institutions communes

Il est procédé à un état des lieux des institutions communes lors d'une rencontre de responsables administratifs de l'AIJ, de la RCJU, du canton de Berne, du CJB et du Département fédéral de justice et police.

10.8 Autres

Approbation de la constitution d'un groupe interjurassien de réflexion sur la formation professionnelle ; rencontre du groupe AEMO du CJB avec la direction de l'AEMO Jura ; préavis position en faveur d'une éventuelle modification de l'accord-cadre portant sur la mise en place d'institutions communes, afin d'y intégrer le CJB.

11. Communication

11.1 Conférences de presse

Le CJB organise, en général à Tavannes,

- ⇒ des conférences de presse multi-sujets dans lesquelles il présente les décisions prises en séance plénière (en général le lendemain ou surlendemain de chaque séance) ;
- ⇒ des conférences de presse thématiques pour présenter en détail un objet important nécessitant un approfondissement.

Date	Thème	Remarque
1 ^{er} fév.	Décisions plénum janvier	
22 fév.	Déléguée interjurassienne à la jeunesse	A Delémont, commune avec RCJU
28 fév.	Décisions plénum février	A Bienne, commune avec CAF
4 avril	Rapport annuel 2006-07	Présence du Bureau in corpore
24 avril	Décisions plénum avril	
29 mai	Décisions plénum mai	
6 juin	Subventions Fonds de loterie et sport	
26 juin	Collaboration culturelle CJB-CAF	A Bienne, commune avec CAF
27 juin	Décisions plénum juin	
29 août	Décisions plénum août	

25 sept.	Décisions plénum septembre	
20 oct.	Ecole de musique du Jura bernois	Commune avec CMJB et EMJB
30 oct.	Décisions plénum octobre	Commune avec CAF
5 nov.	Centre professionnel du Jura bernois	
28 nov.	Décisions plénum novembre	
19 déc.	Culture : mesures budgétaires 2008	A St-Imier, Relais culturel d'Erguël

Total : 16 conférences de presse (7 thématiques, 9 multi-sujets)

Le CJB assiste également à des conférences de presse en tant qu'invité. En 2008, il participe à la présentation des travaux de rénovation du Royal, Tavannes, qu'il a subventionnés (19 février), à la présentation du rapport de l'ARJB sur l'avenir des associations économiques du Jura bernois, à l'élaboration duquel il a contribué (25 février) et au lancement du site internet de la déléguée à la jeunesse (11 novembre).

11.2 Communiqués de presse

Nombre de communiqués :

Thématiques	15
Multi-sujets (informations brèves)	10
Subventions	11
Total	36

12. Conclusion

Bien que certains dossiers en relation avec la mise en place de l'institution aient été menés en 2008, par exemple les travaux liés à Internet/Intranet, ce deuxième rapport annuel de l'histoire du CJB donne un aperçu de ce qui peut être considéré comme une année-type.

CHAPITRES 4 - SÉANCES

Le rythme d'une séance plénière par mois (sauf en juillet) permet de rendre des décisions dans les délais tout en offrant le temps nécessaire au travail dans les sections. Les sections chargées de préavisier l'octroi des subventions sont celles qui se réunissent le plus souvent. En principe, chaque section se réunit au moins 4 fois par année, ce qui permet un bon suivi des dossiers et n'empêche pas d'organiser au besoin des consultations urgentes par l'utilisation des moyens électroniques ou l'organisation d'une séance extraordinaire.

CHAPITRE 5 - SUBVENTIONS

Les chiffres présentés montrent que l'activité liée aux demandes de subventions est intense et représente un travail important. Outre ses séances ordinaires, la section Culture constitue régulièrement des délégations en son sein, afin de discuter avec les auteurs de demandes de subventions.

CHAPITRE 6 - NOMINATIONS

Qu'il s'agisse de désignations selon l'article 26 LStP ou de préavis selon l'article 31, le CJB fait régulièrement appel à sa compétence de nomination, alors qu'on pouvait s'attendre à ce qu'elle soit plutôt rarement exercée.

CHAPITRE 7 - AUTRES ACTIVITÉS

Consacré aux compétences décisionnelles en matière scolaire et au droit de participation politique, ce chapitre montre l'étendue des domaines sur lesquels le CJB est appelé à intervenir. De manière générale, les interventions du CJB sont bien prises en compte par les Directions cantonales.

CHAPITRE 8 - COLLABORATION AVEC LE CAF

Le CJB et le CAF prennent leurs décisions conjointement dans les affaires de coordination scolaire romande et interjurassienne. On constate qu'ils vont au-delà de cette coopération minimale, puisqu'ils rendent des décisions communes dans des domaines concernant la formation autres que la coordination scolaire (exemple : HE-Arc et HEP-BEJUNE), dans le domaine culturel (projets importants) ou dans des domaines comme les transports (ZEB) ou l'administration décentralisée (Futur SST). A cela s'ajoutent de nombreux dossiers qui font l'objet de prises de position séparées mais ayant un contenu partiellement commun grâce à une coordination en amont.

CHAPITRE 9 - PARTICIPATION POLITIQUE ET COMPÉTENCES DE NÉGOCIATIONS

Au 31 décembre 2008, les Directions cantonales et le Conseil-exécutif sont mieux informés qu'une année auparavant des droits accordés au CJB. Toutefois, il vaut la peine de rappeler à chaque occasion quand le CJB doit être consulté, afin d'éviter des couacs (déménagement de l'OACOT).

CHAPITRE 10 - PARTENARIAT DIRECT

Plusieurs décisions et mises en place de collaborations importantes (notamment la création d'une antenne de l'égalité, la création de l'institution commune « déléguée à la jeunesse », la mise en place d'un modèle commun pour la correspondance avec les associations sportives, l'organisation d'une conférence de presse commune, le subventionnement à des projets et institutions culturels interjurassiens, etc.) témoignent de l'intensification des relations entre le Jura et le Jura bernois.

CHAPITRE 11 - COMMUNICATION

Un bon équilibre est trouvé entre le principe de publicité et le principe de non-perturbation du processus de décision qui se trouvent dans la loi cantonale sur l'information. Le CJB est de plus en plus consulté sur des affaires du Conseil-exécutif ou des Directions, ce qui l'oblige à réfléchir à la communication de ses décisions, qui doivent parfois être tenues sous silence le temps de laisser l'autorité compétente décider.

13. Abréviations

AAEB	Archives de l'Ancien Evêché de Bâle
AHPDN	Alliance hors partis du district de la Neuveville
AIJ	Assemblée interjurassienne
AJU	Alliance jurassienne
ARJB	Association régionale Jura-Bienne
BEJUNE	Berne-Jura-Neuchâtel
BUR	Bureau du CJB
CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIP	Centre interrégional de perfectionnement
CJB	Conseil du Jura bernois
CMJB	Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne
CTJ	Conférence Transjurassienne
CULTURE	Section Culture
DAJ	Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes
DECOO	Délégation du CAF à la coordination scolaire romande et interjurassienne
ECO	Direction de l'économie publique / Section Economie publique
FIN	Direction des finances
FRI	Fondation rurale interjurassienne
HE-Arc	Haute école Arc
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
INS	Direction de l'instruction publique / Section Instruction publique
INST	Section Institutions
JCE	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques Section Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques
LStP	Loi sur le statut particulier du Jura bernois
OACOT	Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFROU	Office fédéral des routes
OSSM	Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
OSStP	Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC-PLJ	Entente parti démocrate chrétien – parti libéral jurassien

PER	Plan d'études romand
PEv	Parti évangélique
POM	Direction de la police et des affaires militaires
POMFIN	Section Police, affaires militaires et finances
PRD	Parti radical
PS	Parti socialiste
PSA	Parti socialiste autonome
SAP	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale / Section Santé publique et prévoyance sociale
TTE	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Section Travaux publics, transports et énergie

14. Annexes

Annexe 1	Liste des membres du CJB
Annexe 2	Composition des sections
Annexe 3	Liste des séances plénières
Annexe 4	Statistiques sur la participation aux séances
Annexe 5	Liste des institutions culturelles bénéficiant d'une subvention annuelle
Annexe 6	Bilan des objectifs 2007-2008
Annexe 7	Liste des objectifs 2009-2010
Annexe 8	Lettre au Conseil-exécutif concernant les droits de participation
Annexe 9	Lettre au Conseil-exécutif concernant les compétences de négociation